

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LAFFREY

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze et le dix-sept décembre à vingt-heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le treize décembre, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Madame Hélène Perrin.

Date de convocation : 13/12/2012

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 8

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Philippe Faure – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Thierry Julien

Absent : Ms Sylvain Melmoux – Jean-Jacques Defaite – Denis Viscuso – Bénédicte Nicolet Vidal (procuration à Philippe Faure) – Yann Liotard.

M. Valérie Ponsard a été nommée secrétaire.

Date d'affichage : 24/12/2012

Compte rendu

Ordre du jour

51/2012-Délibération : Autorisation d'utiliser les crédits ouverts en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2012 – M14

Madame le Maire expose qu'il est possible avant le vote du budget primitif 2013 d'engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (2012) sous réserve de l'autorisation du Conseil municipal.

Elle informe que cette autorisation concerne le paiement de la somme de 20 164.85 € pour les travaux de raccordement EDF du lotissement La Pacodière, pris en charge par la commune de Laffrey et à inscrire au compte 23 de la section dépenses d'investissement du budget primitif 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'utilisation des crédits ouverts en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2012 – M14, telle que décrite ci-dessus.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

52/2012-Délibération : Autorisation de demander des subventions au Conseil Général de l'Isère pour les travaux de sécurisation du mur du cimetière et la création de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de sécurisation du mur du cimetière et la création de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Elle présente le devis de l'entreprise Froment d'un montant de 43 452.80 € HT (51 969.55 € TTC) et demande l'autorisation de demander des subventions au Conseil Général de l'Isère.

Plan de financement : autofinancement hors subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à demander des subventions au Conseil Général de l'Isère pour le projet décrit ci-dessus.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

53/2012-Délibération : Autorisation de demander des subventions au Conseil Général de l'Isère pour la création d'une rampe d'accès en complément de la précédente demande de subvention concernant la réalisation d'une aire multisports.

Madame le Maire rappelle la délibération du 12/11/2012 approuvant la réalisation d'une aire multisports et autorisant la demande de subventions pour ce projet.

Il s'agit de compléter cette demande de subvention en y incluant également la création d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite.

Elle présente le devis de l'entreprise Froment d'un montant de 8 937.00 € HT (10 688.65 € TTC) et demande l'autorisation de demander des subventions au Conseil Général de l'Isère.

Plan de financement : autofinancement hors subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à demander des subventions au Conseil Général de l'Isère pour la création d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite dans le cadre du projet de réalisation d'une aire multisports.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

54/2012-Délibération : Autorisation de demander des subventions au Conseil Général de l'Isère pour les travaux de sécurisation de l'accès au clocher de l'Eglise de Laffrey et la réfection de l'escalier au-dessus de l'entrée principale.

Madame le Maire explique la dangerosité de l'accès au clocher de l'Eglise et demande l'autorisation de demander des subventions.

Elle présente :

-le devis de l'entreprise Charpente Vizilloise de 4 495.28 € HT (4809.95 € TTC),

-le devis de l'entreprise de la sarl Bizec et fils de 11 145.00 € HT (13 329.42 € TTC).

soit un total de montant des travaux de 15 640.28 € HT (18 139.37 € TTC).

Plan de financement : autofinancement hors subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à demander des subventions au Conseil Général de l'Isère pour les travaux de sécurisation de l'accès au clocher de l'Eglise de Laffrey et la réfection de l'escalier au-dessus de l'entrée principale.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

55/2012-Délibération : Autorisation de demander des subventions au Conseil général de l'Isère pour les travaux de réhabilitation du réservoir des Arragniers et les travaux de raccordement de la Source du Canier au Captage du Plat.

Madame le Maire expose la nécessité d'entreprendre des travaux pour la réhabilitation du réservoir des Arragniers et pour le raccordement de la Source du Canier au Captage du Plat.

Elle demande l'autorisation de demander de subventions pour le financement de leur réalisation.

Plan de financement : autofinancement hors subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à demander des subventions au Conseil Général de l'Isère pour la réhabilitation du réservoir des Arragniers et pour le raccordement de la Source du Canier au Captage du Plat.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

56/2012-Délibération : Réclamations de facturation d'eau et assainissement – période de consommation 2011/2012.

Madame le Maire expose que deux réclamations ont été formulées quant à la facturation d'eau et d'assainissement. Il s'agit de :

Madame Angélique Muller :

M. Angélique Muller a adressé un courrier à la mairie afin de demander la rectification de la facture qu'elle avait reçue faisant apparaître une consommation anormalement basse de 11 m³ d'où un montant à régler de 70.25 € : Pour la période de consommation

2011/2012, l'index de son compteur d'eau avait été relevé avec un index erroné de 720 d'où cette consommation de 11 m3 pour la période.

L'index qui doit être retenu est 784, d'où une consommation de 75 m3 pour la période 2011/2012 d'un montant de 260.33 €.

Madame Lucienne Chambat :

Madame Lucienne Chambat a adressé un courrier à la mairie afin de demander la rectification de sa facture, celle-ci faisant apparaître une consommation d'eau anormalement élevée pour une personne seule à savoir 155 m3 d'où un montant à payer de 497.93 €.

Il y a eu une erreur dans la lecture du compteur dont elle joint une photo : celle-ci révèle un index de 5612 m3 au lieu de l'index erroné à 5681.

M. le Maire propose de rectifier la facture en retenant l'index à 5612 pour la facturation 2011/2012 de M. Lucienne Chambat soit une consommation de 86m3 pour un montant de 293.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les rectifications décrites ci-dessus.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

57/2012-Délibération : Projet d'aménagement de la Prairie de la Rencontre – approbation du futur projet et autorisation de confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de la Matheysine.

Madame le Maire expose le projet d'aménagement de la Prairie de la Rencontre en vue du Bicentenaire en 2015, étudié lors de la réunion du 04/10/2012 avec le Conseil Général et la Communauté de communes de la Matheysine.

Elle rappelle que ce site classé appartient au domaine privé du Conseil Général de l'Isère qui a mené une étude sur la valorisation du site aboutissant à un projet d'urbanisme global comprenant notamment :

- Le déplacement du camping,
- Le point d'accès du camping actuel deviendrait le point d'accès général et le bâtiment d'accueil serait reconverti notamment avec une fonction d'office de tourisme,
- S'agissant du sort de la salle polyvalente : une solution éventuelle serait de construire une salle en lien direct avec le projet de groupe scolaire,
- Remplacer le terrain de tennis par le projet communal d'un terrain multisports n'apparaît pas pertinent au regard du projet d'aménagement de la Prairie,
- Des surfaces importantes sont réservées aux parkings.
- Concernant le bâtiment utilisé par la DIR pour l'entretien de la RN85, il s'agirait de le démolir et d'installer la DIR dans un bâtiment en vente au bord de la Nationale ou à défaut sur le site des « grands Pra ».

Concernant les financements :

- 167 000 € ont été réservés dans le Contrat de Développement Diversifié du Sud-Isère pour la réalisation de projet d'envergure dont la route Napoléon ;
- le CCD de la Région Rhône-Alpes peut aussi intervenir sur l'investissement à hauteur de 30 %.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer afin d'approuver la philosophie du projet, de renoncer au camping et de demander à la Communauté de communes de la Matheysine d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la philosophie du projet.
- Est favorable à l'abandon de l'activité du camping municipal.
- Souhaite conserver une salle polyvalente et également le maintien d'un local technique municipal.
- Demande à la Communauté de communes de la Matheysine d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Divers

Atesat : M. Philippe Faure donne des explications concernant l'Atesat (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).

Alerte Gala : Désigner quatre personnes à prévenir en priorité dans le cadre de l'alerte Gala, suite à l'appel de la Préfecture - Service Protection civile le 28/10/2012.

Il faut quatre numéros de téléphone.

Les numéros de téléphone donnés en début de mandat sont :

-le portable d'Hélène Perrin

-le fixe et le portable de Madeleine Garnier

-le portable de Remi Horvath.

Le Conseil rajoute le portable de Thierry Julien.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

51/2012-Délibération : Autorisation d'utiliser les crédits ouverts en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2012 – M14

52/2012-Délibération : Autorisation de demander des subventions au Conseil Général de l'Isère pour les travaux de sécurisation du mur du cimetière et la création de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

53/2012-Délibération : Autorisation de demander des subventions au Conseil Général de l'Isère pour la création d'une rampe d'accès en complément de la précédente demande de subvention concernant la réalisation d'une aire multisports.

54/2012-Délibération : Autorisation de demander des subventions au Conseil Général de l'Isère pour les travaux de sécurisation de l'accès au clocher de l'Eglise de Laffrey et la réfection de l'escalier au-dessus de l'entrée principale.

55/2012-Délibération : Autorisation de demander des subventions au Conseil général de l'Isère pour les travaux de réhabilitation du réservoir des Arragniers et les travaux de raccordement de la Source du Canier au Captage du Plat.

56/2012-Délibération : Réclamations de facturation d'eau et assainissement – période de consommation 2011/2012.

57/2012-Délibération : Projet d'aménagement de la Prairie de la Rencontre – approbation du futur projet et autorisation de confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de la Matheysine.

ELUS	SIGNATURE
Hélène Perrin	<u>Présente</u>
Madeleine Garnier	<u>Présente</u>
Thierry Julien	<u>Présent</u>
Jean-Jacques Defaite	<u>Absent</u>
Philippe Faure	<u>Présent</u>
Rémi Horvath	<u>Présent</u>

Yann Liotard	<u>Absent</u>
Sylvain Melmoux	<u>Absent</u>
Bénédicte Nicolet	<u>Absente (procuration à Philippe Faure)</u>
Valérie Ponsard	<u>Présente</u>
Denis Viscuso	<u>Absent</u>

Actes certifiés exécutoires
Publiés le 24/12/2012